



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 17 novembre 2016 à 19h00

### Maison des Sociétés à Neuville sur Ain

Étaient présents : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Bernard MACHURAT, suppléant de Marie-Christine CUTURIER, excusée, Anne BOLLACHE, Jacques GROSGURIN, Philippe TREFF, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Alain JULLIERON, Joël TRAVARD, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Gilles MAJORCZYK, Virginie CHARPENTIER, Béatrice DE VECCHI, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET.

#### Pouvoirs :

Jean-Michel GIROUX ayant donné pouvoir à Thierry DUPUIS,  
Aimée BADIER ayant donné pouvoir à Alain JULLIERON,  
Gérard GUICHARD ayant donné pouvoir à Daniel DUSSOLIN,  
Jean-Claude PITTON ayant donné pouvoir à Marie-Claire BULLIFFON,  
Marie JACOB ayant donné pouvoir à Virginie CHARPENTIER.

Étaient excusés : Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Christine CUTURIER, Catherine DUBREUIL, Gérard GOULETTE, Jean-Michel GIROUX, Aimée BADIER, Gérard GUICHARD, Jean-Claude PITTON, Marie JACOB, Christian BATAILLY, Eliane CEYZERIAT, Pierre DULAURIER, Dominique GABASIO.

Étaient absents : Frédéric MONGHAL, Jean-Louis FAVIER, Jean-Luc ORSET.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Développement économique :

#### ➤ Zone Nord :

- Achat de parcelles à la société APRR,
- Vente du tènement foncier à l'aménageur PRD.

#### ➤ ZAC de Pont Rompu :

- Indemnités d'éviction à verser aux exploitants agricoles.

### 2. Personnel :

- Attribution de chèques cadeaux.

### 3. Questions diverses.

## **1. ZONE NORD**

Suite au dernier conseil communautaire du 27 octobre, le Président souhaite resituer le projet dans sa globalité et le préciser quelque peu.

Tout d'abord, la Zone Nord fait partie des différentes zones d'activité économique inscrites au SCOT BUCOPA tant dans sa version précédente que celle en cours d'adoption. La vocation logistique de cette zone y est clairement affichée et l'aménageur PRD y travaille depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, PRD concrétise son projet. Son objectif est de livrer un bâtiment de 73 000 m<sup>2</sup> divisé en plusieurs cellules pour juin 2017 avec comme garantie d'y installer un premier client. Les retombées en terme d'emploi sont importantes puisque ce client prévoit d'ores et déjà la création de 150 emplois à terme.

L'autre partie du bâtiment accueillera vraisemblablement un projet similaire qui devrait générer autant d'emplois.

Ce sont donc au total 300 emplois qui sont prévus sur cette zone à terme.

Il précise que ce projet nécessitera des investissements publics dont le chiffrage n'est pas totalement finalisé à ce jour et notamment : la réalisation d'un rond-point en sortie d'autoroute de Pont d'Ain, une desserte en fibre optique ainsi que des travaux de voirie et réseaux divers.

### **1- Achat de parcelles à la société APRR**

Le projet porté par l'aménageur PRD nécessite l'acquisition auprès du groupe Autoroutes-Paris-Rhin-Rhône (APRR) de trois parcelles (section ZI numéros 92,94 et 95) d'une superficie totale de 219 m<sup>2</sup> au prix de 3,80 €/m<sup>2</sup> HT soit un montant total de 832,20 € HT.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer l'acte d'achat de ces parcelles.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **2- Vente du tènement foncier à l'aménageur PRD**

Lors de la dernière séance, le conseil communautaire a donné quitus au Président pour engager toutes les démarches nécessaires à la vente du tènement foncier à PRD.

Au regard des investissements publics cités plus haut et de la localisation de la zone, un accord a été trouvé sur un montant de 3 900 000 € HT confirmé par France Domaine pour la totalité du tènement foncier (25ha29ca73).

Il est donc proposé de valider le prix de vente à PRD visé par France Domaine d'un montant de 3 900 000 € HT.

**Délibération votée à l'unanimité.**



## 2. ZAC DU PONT ROMPU : INDEMNITES D'EVICITION AGRICOLE

Le Président rappelle que quatre exploitations agricoles sont directement concernées par le périmètre de la ZAC du Pont-Rompu.

Deux délibérations ont déjà été passées pour 3 de ces exploitations :

- Le 16 juin 2016 pour Sylvain Christophe,
- Le 27 octobre 2016 pour Joëlle Morandat et l'EARL de l'Oiselon.

La dernière exploitation est la plus concernée par l'impact du projet, il s'agit de l'EARL de Lormet.

La surface totale concernée est de 31 ha 42 dont :

- 16 ha 42 pour les phases 1 et 2
- 15 ha 28 pour la phase 3

Le montant de l'indemnité a été calculé :

- à partir du protocole d'indemnisation du 30 juin 2011 « création d'une zone d'activité - ZAC Pont Rompu », au regard du pourcentage de l'emprise impactée et des investissements d'un système d'irrigation en place,
- mais aussi par rapport au préjudice lié à la libération des terrains anticipés pour la réalisation des sondages archéologiques et l'impact de ses sondages sur le sol.

En conséquence, la communauté de communes et l'EARL de Lormet sont convenus de fixer d'un commun accord l'indemnité pour les phases 1 et 2 au montant global forfaitaire de 300 000 €.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### PERSONNEL

#### 1. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

Le Président propose de reconduire l'attribution de chèques cadeaux à l'occasion de ce Noël 2016 pour les agents de catégorie C et B aux montants de :

- 150 € pour un agent dont le temps de travail est compris entre 50 et 100 % d'un temps plein,
- 80 € pour un agent dont le temps de travail est inférieur à 50 % d'un temps plein.

Cet avantage ne sera pas attribué aux agents qui auront été absents plus de 10 jours depuis le début 2016.

**Délibération votée à l'unanimité.**

Le Président,  
Thierry DUPUIS



